

SELECTIF EUROPEAN OPEN JUNIOR (EOJ) REGLEMENT

Le sélectif EOJ est régi par le règlement d'agility de la FCI, étendu par les règles spécifiques précisées dans cette section.

1. Règles spécifiques

1.1. Classes de compétition

Règlement FCI/EOJ 2018 (en attendant le règlement FCI/EOJ 2019) : l'European Open d'Agility Junior est ouvert à tous les chiens, qu'ils soient inscrits ou non sur un livre des origines ou annexe reconnu par la FCI.

Il est réservé aux conducteurs de 18 ans et moins, répartis en trois classes (qui sont les mêmes qu'en France mais sous des appellations différentes):

- U 12 (Under 12) qui correspond à J11
- U 15 (Under 15) qui correspond à J14
- U 19 (Under 19) qui correspond à J18

1.2. Catégories

Les chiens sont répartis selon les catégories de la FCI définies par la mesure des tailles au garrot :

- . La catégorie S : chiens plus petits que 35 cm-
- . La catégorie M : chiens de 35 cm et plus petits que 43 cm.
- . La catégorie L : chiens de 43 cm et plus.

Les chiens en limite de taille seront toisés, sauf les chiens ayant déjà été toisés officiellement à l'European Open, à l'European Open Junior, au Championnat du Monde ou bien au sélectif EOJ. Tout chien inscrit dans une catégorie qui ne correspond pas à sa taille ne pourra concourir que dans la catégorie relative à sa taille.

1.3. Classements

Les classements élémentaires sont effectués **conformément au règlement d'agility de la SCC**, c'est-à-dire par l'ordre des critères suivants et par ordre croissant dans chaque critère : nombre de pénalités totales ; temps réalisé.

Dans chaque épreuve, le TPS est déterminé à partir de la moyenne des temps réalisés par les 3 chiens les mieux classés dans la catégorie (en tenant compte des seules pénalités de parcours)

- majorée de 10% pour les J18 et J14.
- majorée de 20% pour les J11.

Si moins de 3 chiens sont classés, on prend la moyenne des temps des chiens classés majorée de 10% pour les J14 et J18, majorée de 20% pour les J11.

Pour chaque chien dans le classement, on attribue le nombre de points suivant :

Classement	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
Nombre de points	5078	4299	3639	3080	2607	2207	1868	1581	1338	1133	959	812	687	581	492

Classement	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30
Nombre de points	416	352	298	252	214	181	153	129	109	93	78	66	56	47	40

Le classement final est obtenu par ordre décroissant du nombre de points total obtenu sur les trois épreuves par chaque équipe. Les ex-aequo sont départagés en plaçant en premier l'équipe dont la somme des temps obtenus sur les trois épreuves est la plus petite. Si, au seuil de sélection, l'égalité persiste après l'étape précédente, les chiens sont départagés par le responsable CNEAC.

1.4. Affichage des résultats

Les résultats doivent être affichés à la fin de chaque épreuve.

Les réclamations éventuelles doivent être portées dans les 20 minutes suivant l'affichage.

Les résultats complets sont affichés au plus tard 20 minutes après ceux de la dernière manche et, dans tous les cas, avant la remise des prix.

1.5. Litiges

Les litiges sont réglés par le juge et le responsable CNEAC.

2. Organisation

Le sélectif se déroule sur deux jours consécutifs : samedi et dimanche.

2.1. Conditions de participation

Pour chaque chien engagé, il faut être détenteur d'une licence jeune de la SCC/CNEAC en cours de validité.

Le binôme conducteur/chien doit être en grade 2 ou en grade 3 au 1^{er} janvier 2019.

Et,

Avoir participé au championnat de France Junior 2018.

Ou bien

Présenter sa candidature par dossier dans le cas où l'équipe a démarré les concours en 2018 et donc, n'a pu participer au championnat de France 2018. Le dossier comportera les renseignements relatifs au conducteur ainsi qu'au chien et les résultats obtenus en concours par l'équipe en 2018.

L'acceptation de telles demandes d'engagement sera décidée au cas par cas par le GTA.

2.2. Inscription

Les inscriptions auront lieu à l'aide du système d'inscription en ligne de la CNEAC.

Le jeune conducteur ne peut s'inscrire et concourir qu'avec au maximum deux chiens.

Un même chien ne peut être conduit que par un seul conducteur.

Numéros des concurrents : des numéros sont remis aux concurrents avant les épreuves, sur présentation de la licence.

2.3. Epreuves

Le sélectif se joue sur 3 épreuves : 2 agility et 1 jumping dans les classes d'âge définies par la FCI (avec des parcours différents pour chaque classe).

3. Procédures de sélection

3.1. Sélection

Le quota de places par catégorie est déterminé de la façon suivante par rapport au quota total alloué à la France :

Les quotas de places par classe et par catégorie accordés à la France seront définis dès que le règlement FCI/EOJ 2019 sera publié.

Les conducteurs doivent accepter ou non leur sélection le soir du sélectif. Un conducteur qui refuse sa sélection libère sa place pour le prochain conducteur dans le classement et ainsi de suite jusqu'au remplissage du quota.

3.2. Liste d'attente

Une liste d'attente est établie pour chaque catégorie selon les mêmes règles de classement que pour la sélection. Ces chiens pourront se voir attribuer une place à l'European Open Junior dans les cas suivants :

- . Désistement d'un chien sélectionné.
- . Attribution de places supplémentaires à la France (quota défini par la CNEAC).

Les conducteurs doivent accepter ou non leur place en liste d'attente le jour du sélectif. Un conducteur qui refuse sa place en liste d'attente libère sa place pour le prochain chien dans le classement et ainsi de suite jusqu'au remplissage de la liste d'attente de la catégorie.